



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° :16 Année : 2020

Exécutoire le : 09 MARS 2020

Affichée le : 09 MARS 2020

Visée le : 09 MARS 2020

MARCHES PUBLICS

Marché n°2019-81 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Ruffieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet ambitieux d'aménagement de mobilité douce sur le secteur de la Chautagne (projet « aménagement nord du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre la ViaRhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers. Ce programme est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement pour un montant de 5 000 000.00 € TC

Deux actions ont déjà été réalisées :

- L'extension du parking actuel au hameau de « La Loi », sur la commune de Ruffieux, situé directement en bordure de la ViaRhôna ;
- L'aménagement d'un parking sur la commune de Serrières en Chautagne et la création d'un cheminement piétonnier pour relier cet équipement à la ViaRhôna.

La prochaine action consiste à créer une voie douce entre le hameau de La Loi et la commune de Ruffieux puis jusqu'au lieu-dit Viuz sur la commune de Chindrieux, le long de la rd 904 et au travers de la peupleraie. Ce marché est composé de 2 tranches :

- Tranche ferme : tronçon Hameau de La Loi / Ruffieux
- Tranche optionnelle : tronçon Ruffieux / Lieu-dit Viuz

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études DYNAMIC CONCEPT. La présente consultation, menée selon une procédure adaptée, fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. La date de remise des plis pour les lots 02 et 03 a été fixée au 03 février 2020 à 12h00. Quatre offres ont été reçues. La présente consultation, menée selon une procédure adaptée, fait l'objet d'un allotissement.

La Commission des procédures adaptées s'est réunie le 24 février 2020 pour l'attribution du marché et toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants : 60 % prix et 40 % valeur technique (jugée sur le mémoire technique).

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées propose de retenir le groupement d'entreprises EIFFAGE / FONTAINE pour un montant global de 503 278.40 € HT décomposé de la façon suivante :

- TRANCHE FERME : 196 613.00 € HT
- TRANCHE CONDITIONNELLE : 306 665.40 € HT

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2019-81 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Ruffieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3229 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3229-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)